

Procès-verbal n°9 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	10/2/23
À :	19h DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	MME COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – ROMIEUX

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation du PV 8 du 30/1/23

La CDA adresse à son collègue MAURIN M et à sa famille ses condoléances pour le décès de sa maman.

INDISPONIBILITES ARBITRES :

- MOHAMEDI F : 4 et 5/2
- RAZALI B : 25/2 au 26/2
- SERRIERE J : 4/2
- ANDRE J : arrêt 60 j
- BENE L : 25/2 au 5/3
- ZOUIRHRI B : 9 au 20/2
- POVEDA J : jusqu'au 3/2
- MOUSSAFI F : arrêt 2 semaines
- BOUNDA Y : les 4 et 5/2

DEMANDES D'ARBITRES :

- E.P.VERGEZE : match du 5/2
- JSO AUBORD : match du 5/2
- O.MAS DE MINGUE : match du 4/2
- US TREFLE : match du 11/2
- GAZELEC GARDOIS : matches des 4 et 11/2
- ES THEZIERS : match du 12/2

COURRIERS RECUS :

- ALL FIVE A. : absence de l'arbitre
- FC RIBAUTE : concernant la désignation d'un arbitre
- CRA LIGUE : concernant FABRE V
- GHODBANE A : concernant ses dispos
- OLIVIER N : concernant des frais d'arbitrage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET C

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS JL

